

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL071222-17**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Joséé SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre Louis PIERI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : Mme Marie-Luce MICAELLI par Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Jules François PAOLI par M Vincent SUSINI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Muriel ELEGANTINI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 16	Absents : 3	Représentés : 8	Votants : 24
Vote pour : 24	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 29.11.2022	Convocation : 29.11.2022			

OBJET : ANIMATION PATINOIRE - MODIFICATIONS DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLICS PAR LES EXPOSANTS

Le Maire rappelle que par délibération DEL111022-04 en date du 11 octobre 2022, le conseil municipal avait notamment décidé, dans le cadre de l'animation Patinoire, d'accorder autorisation aux exposants qui en feront la demande, d'occuper un emplacement sur a Piazza di a Nazione, pendant la période du 14 décembre 2022 au 15 janvier 2023 inclus, aux tarifs fixés par décision n°271115-01 en date du 27.11.2015 à savoir :

- Emplacement sous les halles : 1€ le Mètre Linéaire par jour
- Autre emplacement : 1€ le Mètre Linéaire par jour

-De décider que l'encaissement des montants relatifs à cette animation relève de la régie de recettes pour le droit de place sur a Piazza di A Nazione et ses abords.

-De dire que les crédits de recettes afférents seront constatés aux imputations correspondantes : Chapitre 70 : Produit des services, du domaine et ventes diverses

Cependant, afin de tenir compte de la particularité de cette occupation du domaine public et des coûts de gestion de l'animation patinoire, il convient d'actualiser et modifier les tarifs susvisés, pour la période du 14 décembre 2022 au 15 janvier 2022 inclus.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20221207-DEL071222-17-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2022

.../...

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

-De modifier la délibération DEL111022-04 ainsi qu'il suit :

D'accorder autorisation aux exposants qui en feront la demande, d'occuper un emplacement sur a Piazza di a Nazione, pendant la période du 14 décembre 2022 au 15 janvier 2023 inclus, aux tarifs suivants :

- Dix euros la journée

-Le reste est inchangé.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

